RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.J.N
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000 Euros
Siège : 5, Rue de Carré
77290 Compans
RCS Meaux: 894 328 483 APE 4711C

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an Deux Mille Vingt Quatre,

Le lundi 30 Septembre,

A 18h00,

*Les associés de **A.J.N**, société à responsabilité limitée au capital de **1 000 Euros** divisé en **100** parts de **10** euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation de Monsieur **AGOUZOUL Malika** gérante.*

Les associées :

Madame AGOUZOUL Malika	***associée qui possède***	***50 Parts***
Madame AGOUZOUL Khadija	***associée qui possède***	***50 Parts***

*Totalité des Parts: **100 Parts.***

Seules les associées de la Société représentant la totalité des parts sociales émises par la Société sont présents.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

*L'Assemblée est présidée par **Madame AGOUZOUL Malika**, associée gérante.*

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

[redacted]

[redacted]

AM

ORDRE DU JOUR

- ***Cessions des parts sociales ;***
- ***Agrément de nouveau associé ;***
- ***Nomination d'un nouveau gérant ;***
- ***Modifications corrélatives des statuts ;***
- ***Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.***
- ***le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.***

Les associées déclarent que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture des résolutions par les associées.

Cette lecture terminée, les associées déclarent la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, les associées met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale a pris connaissance de la décision de cession par ***Madame AGOUZOUL Malika*** *de ses* ***50 parts sociales sur 50 parts*** *qu'il possède à* ***Monsieur JNANI Lahoucine*** *qui sera propriétaire des parts sociales cédés et en aura la jouissance à compter de ce jour.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'agréer ***Monsieur JNANI Lahoucine*** *comme acquéreur des nouvelles parts sociales.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AM

JL

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée nomme à daté de ce jour ***Monsieur JNANI Lah*** [redacted] *de* ***nationalité*** [redacted] *et demeurant au* [redacted] *en remplacement de* ***Madame AGOUZOUL Malika*** *gérante démissionnaire et donne au premier quitus entier et définitif de sa gestion.*

Monsieur JNANI Lahoucine *déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et n'être frappé d'aucunes mesures susceptibles de lui interdire l'exercice desdites fonctions.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au gérant à l'effet d'exécuter les décisions prises par la présente assemblée et d'accomplir toutes formalités de publicité légale.

L'Assemblée Générale donne également pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'assemblée générale corrélativement aux modifications précédentes, décide de changer les articles 07 et 10 des statuts ainsi que la page de garde des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés présents ou leurs mandataires.

Fait à Compans, le 30 Septembre 2024.

Madame AGOUZOUL Malika

[redacted]

Madame AGOUZOUL Khadija

[redacted]

Monsieur JNANI Lahoucine

[redacted]

AM

Certifier Conforme à l'original

JL